

**APPEL
À CANDIDATURES
→ 2017**

CHALEUR RENOUVELABLE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



**Des projets
dans les cartons ?**

APPEL À CANDIDATURES → 2017

CET APPEL À CANDIDATURES (AAC) VISE À SOUTENIR LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES ASSOCIÉES OU PAS À UN RÉSEAU DE CHALEUR.



CHALEUR FATALE



Au sein de sa papeterie à Descartes (37), le groupe Seyfert Paper a installé des récupérateurs de chaleur (puissance totale 6,2 MW) sur 2 machines à papier. L'énergie ainsi récupérée est valorisée au sein même du site de

production, en amont du process de fabrication, et vient en substitution de l'utilisation de gaz naturel. Soutenue à hauteur de 525 678 €, cette opération va permettre d'éviter chaque année l'émission de 10 000 tonnes d'équivalent CO₂ et de valoriser près de 3000 TEP.

ENERGIE DE RÉCUPÉRATION VALORISÉE : 3000 TEP/AN



SOLAIRE THERMIQUE



Dans le cadre de la réhabilitation d'un hôtel à Saint Jean de Braye (45) et de son extension à 84 chambres, le Maître d'Ouvrage a décidé de réaliser une installation solaire de 56 m², fort des résultats obtenus avec

un dispositif de production solaire d'eau chaude similaire dans un autre établissement. Soutenue financièrement à hauteur de 36 738 €, cette opération va permettre d'éviter chaque année l'émission de 5,5 tonnes d'équivalent CO₂ et de valoriser près de 3 TEP d'énergie renouvelable.

ENERGIE RENOUVELABLE VALORISÉE : 3 TEP/AN

EN 2017, l'ADEME et la Région Centre -Val de Loire poursuivent l'accompagnement de la politique de développement des énergies renouvelables thermiques en mobilisant les ressources financières provenant d'une part du Contrat de Plan État Région (CPER) et d'autre part du Fonds Chaleur. Des Fonds Européens (FEDER) sont également mobilisables mais dédiés exclusivement à la filière géothermique, pour les installations de type « démonstrateur ».

→ PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets éligibles dans le cadre de cet Appel à Candidatures sont les installations produisant de la chaleur à partir des technologies suivantes :

→ **Les chaudières biomasse** à alimentation automatique (sont exclues de ce dispositif les installations de cogénération ainsi que les chaudières à pellets). Il est conseillé de se fournir en plaquette forestière chez un adhérent de la charte de qualité "Énergie Bois Région Centre".

→ **Les installations de géothermie** sur aquifère profond ou assistées par pompe à chaleur (sur nappe, sur sondes) ainsi que les installations de récupération d'énergie sur eau usée.

→ **Les installations solaires thermiques** de production d'eau chaude sanitaire.

→ **Les installations de récupération de chaleur fatale** dans le cadre de la valorisation vers un réseau de chaleur externe ou réseau technique interne d'un site industriel.

→ **Les réseaux de chaleur** associés (création ou extension) à ces moyens de production ou valorisant une chaleur issue d'installation de méthanisation, une chaleur « fatale » issue des usines d'incinération d'Ordures Ménagères ou de process industriels sont également éligibles.

→ Signes de qualité

Dans le but de soutenir le développement d'installations fiables, les aides sont attribuées à condition que le bénéficiaire ait recours lors des phases d'étude, de conception, d'assistance à maître d'ouvrage ou de réalisation à un professionnel qualifié, reconnaissable à un signe de qualité reconnu par l'ADEME.

→ BÉNÉFICIAIRES

Est éligible à cet Appel à Candidatures (AAC) l'ensemble des maîtres d'ouvrages à l'exclusion des porteurs de projets pouvant bénéficier du crédit d'impôt.

→ AIDE FINANCIÈRE

L'aide apportée dans le cadre de cet Appel à Candidatures sera calculée proportionnellement à la quantité d'énergie renouvelable produite ou valorisée, exprimée en TEP.

1 TEP
=
1 TONNE ÉQUIVALENT PÉTROLE
=
11 600 kWh

Selon la taille du projet, une analyse économique pourra être réalisée par l'ADEME à partir des données financières qui sont obligatoirement renseignées dans la fiche d'instruction.

- Les aides de l'ADEME ne sont pas cumulables avec les Certificats d'Économie d'Énergie.
- Quant aux aides de la Région Centre-Val de Loire, le cumul reste possible.
- Les aides attribuées seront conformes à l'encadrement communautaire des aides d'État et aux systèmes d'aides des deux partenaires (ADEME, Région Centre-Val de Loire).



GÉOTHERMIE

Pour son nouvel Hôtel de Ville qui est en construction autour de l'hôtel Montescot (site historique), la ville de Chartres (28) a choisi de recourir à une solution géothermique sur sondes verticales pour le chauffage et le rafraîchissement. Situées sous la construction et associées à une pompe à chaleur de 514 kW thermique, 26 sondes totalisant près de 3 900 m de linéaire ont été mises en œuvre. Soutenue financièrement à hauteur de 849 853 € dont 206 469 € de fonds FEDER, cette opération va permettre d'éviter chaque année l'émission de 82 tonnes d'équivalent CO₂ et de valoriser près de 80 TEP.



**ENERGIE RENOUVELABLE
VALORISÉE : 80 TEP/AN**



BOIS ÉNERGIE

L'EHPAD de Villecante à Dry (45) est un établissement d'hébergement de personnes âgées comportant 160 lits. Jusqu'à présent, sa chaufferie, qui fonctionnait en intégralité au fioul, présentait d'importants problèmes tant au niveau de la conformité qu'au niveau du matériel et du rendement. Afin de réduire la consommation énergétique et les coûts qui y étaient associés, la société Agronergy a proposé à l'EHPAD une solution de chauffage biomasse moderne, clé-en-main, d'une puissance de 500 kW. Soutenu financièrement à hauteur de 193 800 €, ce projet va permettre d'éviter chaque année l'émission d'environ 300 tonnes d'équivalent CO₂ et de valoriser de 102 TEP d'énergie renouvelable.



**ENERGIE RENOUVELABLE
VALORISÉE : 102 TEP/AN**

→ MODALITÉS DES CANDIDATURES

→ Les candidats sont invités à :

prendre contact avec l'ADEME préalablement à tout dépôt de dossier

afin de valider l'éligibilité du projet et, en fonction de la taille du projet, de déterminer les éléments techniques nécessaires à son instruction.

→ **L'instruction du dossier** permettra de définir le montant de l'aide et pourra être effectuée dès l'étape « Avant Projet Sommaire » du projet sur présentation d'une étude de faisabilité. Cependant, le maître d'ouvrage peut également déposer son dossier lors d'une étape ultérieure d'avancement de son projet mais, dans tous les cas, **avant toute commande de matériels.**

→ **Les installations projetées devront respecter les lois et normes en vigueur.** Le fait pour un candidat d'être retenu dans le cadre de « l'Appel à Candidatures » ne le dispense pas d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires.

Les projets éligibles seront retenus selon des critères de performances spécifiques à chaque technologie et dans la limite du budget disponible pour chaque "Appel à Candidatures".

CANDIDATURES

EXEMPLE DE CALCUL D'AIDE FORFAITAIRE :

CLÔTURE DES
CANDIDATURES
28 avril /
31 juil. 2017

→ Installation de géothermie sur nappe assistée par pompe à chaleur d'une puissance de 70 kW thermique et avec 2 forages de 30 m chacun, valorisant 6 TEP EnR / an (énergie extraite de la nappe) :

Forfait forage : 200 € / m

Forfait production : 110 € / TEP x 20 ans

Aide : $30 \times 2 \times 200 \text{ €} + 6 \times 110 \text{ €} \times 20 = 25\,200 \text{ €}$

Le projet pourra également mobiliser un financement FEDER pouvant atteindre jusqu'à 40% du montant éligible

LES CONDITIONS TECHNIQUES D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES SONT DÉCRITES DANS LA MÉTHODE DE CALCUL DU NIVEAU D'AIDE FONDS CHALEUR RENOUVELABLE, DISPONIBLE SUR DEMANDE AUPRÈS DE L'ADEME CENTRE-VAL DE LOIRE. PAR AILLEURS, LES AIDES SONT ÉGALEMENT SOUMISES AUX ÉCO-CONDITIONS SUIVANTES :

→ Performance du bâtiment :

- bâtiment neuf RT 2012
- bâtiment existant, étiquette énergétique du niveau classe C ou amélioration du bâti conduisant à une réduction du besoin d'au moins 15 %

→ Temps de retour brut du surcoût d'investissement solution EnR comparée à une solution fossile :

- 5 ans avec subvention < bâtiment neuf < 40 ans sans subvention
- 5 ans avec subvention < bâtiment existant < 30 ans sans subvention



POUR RETIRER
UN DOSSIER
DE DEMANDE
DE SUBVENTION :

ADEME Direction Régionale Centre-Val de Loire
david.magnier@ademe.fr
22 rue Alsace Lorraine CS 45805
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 24 09 12

**Contrats de plan
ÉTAT-RÉGION**
Bâtir aujourd'hui la France de demain
2015 - 2020

